



Interpellation sur les collaborations intercommunales

déposée le 16 juin 2015 par les Conseillers généraux Raoul Panchard et Dominique Bavaud

Réponse du Conseil municipal

I. Collaborations existantes

A ce jour, la Municipalité de Saint-Maurice prend part à de nombreuses collaborations avec les communes voisines. Parmi ces collaborations, citons principalement :

- la Fondation de l'EMS Saint Jacques (communes du district)
- le Centre Médico-Social subrégional (communes du district sauf Salvan)
- l'Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte (communes du district)
- le Service officiel de la curatelle (communes du district)
- le Cycle d'Orientation régional (communes du district sauf Salvan et Finhaut, avec en plus Lavey-Morcles et Bex en qualité de clientes)
- le Secrétariat des écoles primaires (communes de l'Association du CO)
- la Police intercommunale du Salentin (Salvan, Vernayaz, Dorénaz, Collonges, Evionnaz et Saint-Maurice)
- la STEP SA (Lavey-Morcles et Saint-Maurice, Vérossaz comme cliente)
- le Service du feu (Lavey-Morcles et Saint-Maurice)
- l'Association Calorabois (Bourgeoisie et Municipalité de Saint-Maurice)
- le Programme d'intégration cantonal (communes du district sauf Salvan et Finhaut)
- l'Association des parents d'accueil (communes du district sauf Salvan)
- l'Association touristique Martigny Région (15 communes)
- l'Association pour le Turbinage des Eaux du Jorat (Evionnaz et Saint-Maurice)

II. Bilan

Pour chacune des collaborations intercommunales, il faut en premier lieu souligner l'excellent état esprit qui caractérise les relations avec les différentes communes partenaires. Au-delà des conventions, des statuts et des différents accords, c'est d'ailleurs la condition essentielle à la réussite du projet commun.

Chaque collaboration permet de réaliser des opérations que la Municipalité de Saint-Maurice ne pourrait pas entreprendre seule, ou de les réaliser de manière plus efficace ou moins onéreuse.

Le Conseil municipal tire un bilan très positif des différentes collaborations intercommunales, lesquelles s'inscrivent pour la plupart dans le cadre officiel du district. Bien que controversée, cette structure a ainsi permis de réaliser de nombreux projets communs dans l'intérêt de tous les partenaires et de la population.

Au passif de ce bilan il faut toutefois concéder un léger déficit démocratique car de nombreuses décisions sont désormais prises par les organes propres à chacune des structures.

III. Relations avec les communes voisines

Les relations avec les communes voisines, qu'elles soient du district ou non, sont excellentes et favorisent non seulement le bon fonctionnement des collaborations existantes mais aussi des accords ponctuels ou des réflexions communes pour l'avenir.

Les conseillers municipaux ont des contacts réguliers avec des collègues d'autres communes dans les collaborations existantes et le président de la Municipalité rencontre régulièrement ses collègues du district dans le cadre de la Conférence des présidents. Siégeant également aux comités de Chablais Région et de l'Association Région Bas-Valais, il entretient également des relations avec des collègues d'autres communes valaisannes ou vaudoises. Notons encore que les conseillers bourgeoisiaux et municipaux se rencontrent à intervalles réguliers pour aborder des thèmes qui concernent les deux collectivités.

La Municipalité de Saint-Maurice est également membre de l'Union des Villes valaisannes. Les présidents et les secrétaires de ces communes se rencontrent plusieurs fois par année pour aborder des problèmes communs, souvent liés aux relations avec l'Etat du Valais.

IV. Avenir et fusions éventuelles

Le développement de nouvelles collaborations ou l'extension de collaborations existantes sont régulièrement débattues avec les communes voisines, principalement dans le cadre de la Conférence des présidents. Aucun projet concret n'est en phase de réalisation à l'heure actuelle mais certains projets de services intercommunaux pourraient éventuellement voir le jour à l'avenir. Relevons également que la question de l'évacuation des déchets fait l'objet d'une réflexion de la part de la Conférence des présidents du district.

Une nouvelle fusion n'est pas non plus à l'ordre du jour mais le thème reviendra inévitablement sur la table dans un avenir relativement proche. La diminution des ressources financières, la difficulté à trouver des candidats dans les petites communes ou la complexification des tâches dévolues aux communes sont autant de raisons qui pourraient faire naître un projet d'ici quelques années. A l'heure actuelle, le seul consensus existant sur cette question semble être qu'une "petite fusion" n'aurait pas de sens et que seul un projet d'envergure apporterait une plus-value intéressante pour les citoyens concernés.

Nous espérons avoir répondu à votre interpellation et, bien évidemment, nous ne manquerons pas de vous informer de nouveaux projets qui pourraient voir le jour à l'avenir.

Municipalité de Saint-Maurice

Le Président
Damien Revaz



Le Secrétaire
Alain Vignon

